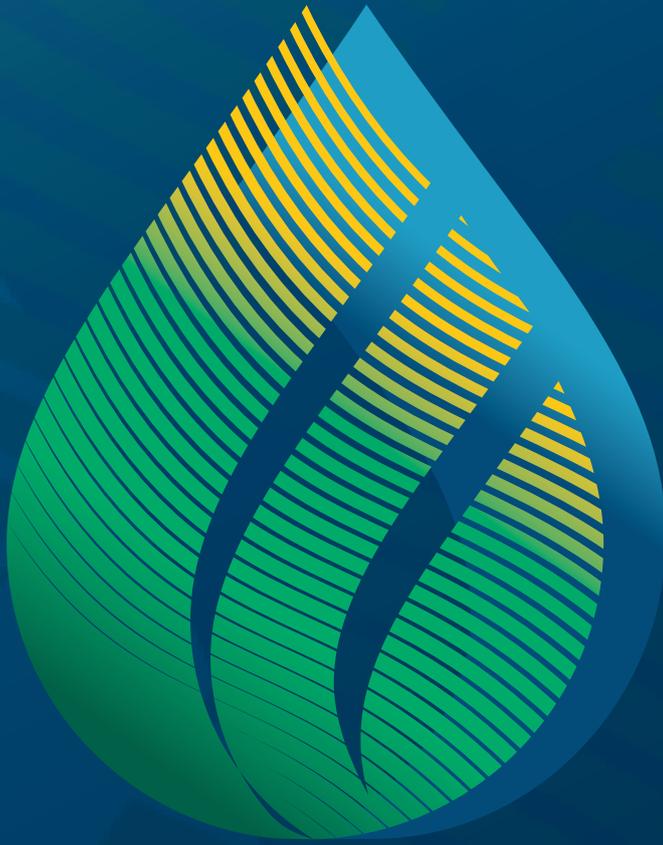




Organisation
mondiale de la Santé



RegNet

Réseau international des
régulateurs de l'eau potable et de
l'assainissement de l'OMS (RegNet)

Stratégie 2023–2030

Réseau international des régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement de l'OMS (RegNet)

Stratégie 2023-2030

Introduction

La réglementation peut être un outil puissant pour améliorer la sécurité des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. L'absence de réglementation, à l'inverse, peut compromettre l'obligation de rendre compte, entraînant des risques accrus pour la santé publique. Ces risques peuvent passer inaperçus jusqu'à la survenue de flambées épidémiques de maladies liées à l'eau et à l'assainissement. Même lorsqu'il existe un cadre réglementaire, celui-ci n'est pas toujours utilisé de façon optimale pour maximiser les retombées positives sur la santé publique et garantir la fourniture de services abordables et pérennes qui répondent aux critères de qualité convenus.

Le Réseau international des régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ou RegNet, est une instance internationale destinée à promouvoir et à partager les bonnes pratiques en matière de réglementation des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le but de protéger la santé publique. Il a été créé en 2008 en réponse à plusieurs demandes d'États Membres exprimant le souhait d'une meilleure prise en compte des questions réglementaires relatives à l'eau potable. Son périmètre d'intervention s'est ensuite étendu à l'assainissement.

RegNet compte plusieurs réussites notables à son actif. Le réseau a notamment dispensé des ateliers de formation et de renforcement des capacités, animé des échanges sur certains aspects réglementaires politiquement sensibles, donné son avis sur l'utilisation des données réglementaires dans le cadre du suivi mondial de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et noué des partenariats stratégiques avec des réseaux de régulateurs régionaux.

L'engagement officiel pris par l'OMS lors de la Conférence 2023 des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur l'eau et l'assainissement (2018-2028), ou « Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 » a pour ambition de renforcer la capacité des régulateurs de l'eau et de l'assainissement à favoriser la fourniture de services sûrs et professionnels¹ grâce au réseau RegNet. Cet engagement sera fermement ancré dans les futures stratégies de l'Unité eau, assainissement, hygiène et santé de l'OMS.

Le présent plan stratégique définit les objectifs de RegNet ainsi que ses principales activités pour la période 2023-2030.

Objectif

Renforcer la capacité des régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement à favoriser la fourniture de services sûrs et bien gérés et à protéger la santé publique.

Objectifs stratégiques

1. Soutenir la mise en place et l'application de cadres réglementaires fondés sur les risques pour les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement afin de protéger la santé publique.
2. Encourager la surveillance et la réglementation des petits systèmes d'approvisionnement en eau, notamment en milieu rural.
3. Encourager la surveillance et la réglementation de l'assainissement, en particulier pour les services non raccordés à un réseau d'égouts.
4. Renforcer les capacités des acteurs à mettre en œuvre de bonnes pratiques et des interventions fondées sur des données probantes pour répondre aux nouvelles difficultés réglementaires.

Résultat attendu

Les régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement développent et améliorent constamment leurs capacités à élaborer des réglementations, les mettre en œuvre, les suivre et/ou les faire appliquer, mais également à combler les failles réglementaires. Cela contribue à assurer la sécurité de l'eau potable et la gestion sécurisée de la chaîne des services d'assainissement, afin de protéger la santé publique dans le cadre d'une prestation de services bien gérée.

¹ « Services professionnels » : services dont le fonctionnement, l'entretien et/ou la gestion sont assurés par des personnes qualifiées et correctement formées ; qui sont soumis à des cadres juridique et de redevabilité clairs ; qui font l'objet d'un suivi et d'évaluations sur la base d'indicateurs de performance ; et qui sont régis par des structures de prix abordables qui contribuent au recouvrement des coûts.

Contexte

On estime que 2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité, et 3,6 milliards ne bénéficient pas de services d'assainissement gérés de manière sûre. Il est urgent de renforcer les capacités des régulateurs. Les données disponibles révèlent que moins d'un pays sur deux est doté d'autorités réglementaires qui remplissent pleinement les fonctions essentielles telles que la collecte de données, la publication de rapports et l'adoption de mesures correctives afin d'améliorer les performances et de remédier aux problèmes de non-respect des normes internationales relatives à la réglementation de l'eau potable. De même, les fonctions essentielles relatives à la réglementation de l'assainissement, ne sont assurées que dans un tiers des pays. Les pays qui ne disposent pas d'autorités réglementaires chargées d'exercer ces fonctions essentielles sont plus susceptibles d'avoir du mal à réaliser les objectifs nationaux en matière d'eau potable et d'assainissement.

De nombreux pays manquent en outre de ressources humaines pour réguler leurs services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Par ailleurs, il est impératif de renforcer les fonctions de surveillance, notamment les analyses indépendantes de la qualité de l'eau, l'audit des approches de gestion des risques et les inspections sanitaires. Moins de la moitié des pays ont recours à une surveillance indépendante des services d'assainissement. Pour ce qui est de la qualité de l'eau potable, ils procèdent plus volontiers à l'analyse des produits finaux qu'à des audits ou des inspections sanitaires. La situation est plus critique dans les zones rurales, où les activités de surveillance sont généralement plus rares.

Dans ce contexte, le renforcement des systèmes réglementaires nationaux a clairement un rôle à jouer pour renforcer la redevabilité concernant la fourniture des services, mais aussi pour améliorer la collecte de données et leur utilisation dans les processus décisionnels. Il est de plus en plus reconnu qu'une réglementation efficace peut contribuer à l'amélioration de la fourniture, de la durabilité et de la sécurité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Il y a également une demande croissante des pays pour un soutien technique et des conseils afin d'élaborer ou réviser leurs réglementations.

L'OMS continuera de répondre à cette demande et contribuera à renforcer leurs capacités à fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui protègent la santé. Pour ce faire, un travail sera mené en collaboration avec les services publics, les municipalités et leurs partenaires de développement (dans le cadre de la planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement), en complément de mesures accélérées sur la réglementation par l'intermédiaire de RegNet, dont l'OMS assure la coordination et la gestion.



© OMS/ Charles Ndwiga

Principes du réseau RegNet

Les principes fondamentaux sur lesquels repose le travail de RegNet sont les suivants :

- **Donner la priorité aux questions de santé publique** dans les réglementations relatives à l'eau potable et à l'assainissement, en employant notamment des approches fondées sur les risques afin que le bien-être des populations reste la préoccupation première des efforts réglementaires.
- **Offrir un environnement propice à un dialogue ouvert** pour permettre aux régulateurs d'échanger en toute franchise sur les problèmes réglementaires et de recevoir des conseils pratiques.
- **Promouvoir une amélioration progressive** et des approches par étapes pour l'élaboration des cadres réglementaires.
- **Encourager la diversité et l'inclusivité**, mais également la priorisation et l'accélération des mesures ciblant les populations les plus pauvres et les plus marginalisées, étant entendu que les cadres réglementaires mis en place à travers le monde n'ont pas tous atteint le même stade de maturité et de développement, au même titre que les communautés auxquelles ils s'appliquent.
- **Se conformer au** Cadre mondial d'accélération du sixième objectif de développement durable (ODD)², et encourager la complémentarité et la synchronisation avec les réseaux concernés et les partenaires du secteur.

Approche stratégique de RegNet pour la période 2023-2030

Le Secrétariat de RegNet, assuré par l'OMS, a rédigé le présent plan stratégique en concertation avec les membres du réseau. La version préliminaire du plan stratégique a été adressée pour examen critique aux principaux partenaires chargés des questions de réglementation, notamment aux réseaux de régulateurs régionaux, aux banques de développement et aux organisations non gouvernementales internationales.

Ce plan stratégique vient compléter d'autres documents déjà publiés en concertation avec les membres de RegNet, à savoir les termes de référence ainsi que la brochure. Les termes de référence servent de point de repère pour les membres. Ils fournissent différentes informations pratiques sur le réseau, notamment les critères d'adhésion, la structure et les fonctions du réseau, ainsi que la portée de son action. La brochure résume les objectifs de RegNet et les informations pratiques concernant le réseau.

Au cours de la période 2023-2030, le Secrétariat de RegNet articulera ses activités autour des approches décrites dans le tableau 1 du présent plan stratégique. Ces approches définissent les principales mesures que prendra le Secrétariat de RegNet pour atteindre les objectifs du réseau et obtenir les résultats attendus. Le cas échéant, le Secrétariat s'appuiera sur l'expertise de l'OMS ainsi que sur les membres et partenaires de RegNet pour atteindre un objectif donné.

Tableau 1. Approche stratégique de RegNet, principales mesures et résultats attendus

Approche stratégique	Principales mesures	Résultats attendus
Faciliter le partage des connaissances, des bonnes pratiques et d'innovation entre les membres	Préparer un court recueil d'études de cas faisant état des bonnes pratiques Faciliter l'échange entre pairs et la fourniture d'un appui technique ciblé Encourager les échanges sur une plateforme de communication dédiée à des sujets précis Organiser des webinaires thématiques Organiser les réunions annuelles du réseau RegNet Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le perfectionnement continu des régulateurs	Accroissement de l'activité et amélioration du partage d'informations et de l'apprentissage au sein de RegNet

² Les « accélérateurs » identifiés dans le Cadre mondial d'accélération de l'ODD 6 sont les suivants : l'optimisation des financements, l'amélioration des données et des informations, le renforcement des capacités, l'innovation et la gouvernance.

Table 1. suite

Approche stratégique	Principales mesures	Résultats attendus
<p>Renforcer la coopération avec les réseaux de régulateurs régionaux et les principaux partenaires afin d'influer de façon positive sur les connaissances, les attitudes et les pratiques en matière de réglementation</p>	<p>Fournir une assistance technique sur des questions spécifiques</p> <p>Co-organiser des webinaires et des conférences</p> <p>Copublier des notes d'orientation et d'information</p>	<p>Accélération de la diffusion et de l'adoption des normes de l'OMS relatives à l'eau potable et à l'assainissement</p>
<p>Renforcer la visibilité de RegNet en tant que réseau mondial de la réglementation des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement pour les questions de santé publique</p>	<p>Organiser des événements sur la réglementation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement concernant les questions de santé publique lors des principaux forums internationaux</p> <p>Diffuser la brochure et le plan stratégique de RegNet</p>	<p>Meilleure connaissance du réseau RegNet, augmentation du nombre de membres et élargissement de la collaboration avec les partenaires</p>
<p>Faciliter la contribution des régulateurs à l'élaboration de normes mondiales et au suivi mondial de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement</p>	<p>Communiquer les versions préliminaires des documents pour avis</p> <p>Faciliter la participation des membres de RegNet aux groupes de travail ou groupes d'experts</p>	<p>Applicabilité accrue des recommandations et des processus de suivi</p>
<p>Encourager l'harmonisation avec les initiatives et approches complémentaires en matière de fourniture et de gouvernance des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement</p>	<p>Faire connaître les principes de l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville (CWIS, de l'anglais <i>Citywide Inclusive Sanitation</i>) et les appliquer^a</p> <p>Faire connaître l'approche holistique consistant à s'appuyer sur des interventions politiques, institutionnelles et réglementaires (PIR) et s'y conformer^b</p> <p>Faire connaître l'approche relative à la réglementation de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASHREG) et s'y conformer^c</p> <p>Encourager l'alignement des cadres réglementaires sur les critères des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement</p>	<p>Renforcement de la coopération entre les partenaires</p> <p>Approche coordonnée du renforcement des systèmes réglementaires et optimisation des efforts</p>

^a L'assainissement inclusif à l'échelle des villes (CWIS) est une approche de service public visant à planifier et mettre en œuvre des systèmes d'assainissement urbains qui contribuent à assurer un assainissement sécurisé, équitable et durable comme le prévoit l'ODD 6, indépendamment du quartier où résident les habitants ou des technologies utilisées pour faire fonctionner ces services.

^b La Banque mondiale promeut une approche holistique reposant à la fois sur des interventions politiques, institutionnelles et réglementaires pour renforcer le secteur de l'eau et de l'assainissement ; elle considère en effet que l'économie politique et le cadre de gouvernance encouragent des mesures durables.

^c L'approche WASHREG est une approche diagnostique multipartite utilisée pour identifier les failles des réglementations nationales et les difficultés relatives à la fourniture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.



ESAWAS_34: © ESAWAS

Objectifs du réseau RegNet pour la période 2023-2030

Les quatre objectifs fixés pour la période 2023-2030 sont énumérés ci-dessous, et le tableau 2 recense pour chaque objectif les principales mesures à prendre, des exemples d'activités prioritaires, les réalisations, ainsi que les résultats attendus.

1. Soutenir la mise en place et l'application de cadres réglementaires fondés sur les risques pour les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement afin de protéger la santé publique

La réglementation doit impérativement tenir compte des risques et favoriser une amélioration des services. Néanmoins, dans certains pays, les modèles réglementaires ainsi que les normes et réglementations adoptés dans le secteur ne sont pas adaptés au contexte national. De plus, les exigences réglementaires peuvent être contraignantes sur le plan financier, et donc représenter un lourd fardeau pour les prestataires de services. Cela peut créer un environnement dans lequel la non-conformité devient la norme, et où les réglementations perdent leur capacité à favoriser et pérenniser les améliorations.

Par ailleurs, certaines populations peuvent être plus vulnérables que d'autres en raison des failles réglementaires. Les Directives de l'OMS relatives à la qualité de l'eau de boisson (OMS, 2022) et les *Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé* (OMS, 2018) soulignent l'importance des approches fondées sur les risques pour élaborer des réglementations adaptées au contexte local et qui tiennent compte des risques pour la santé publique.

2. Encourager la surveillance et la réglementation des petits systèmes d'approvisionnements en eau, notamment dans les zones rurales

Dans de nombreux pays, les petits systèmes d'approvisionnement en eau, tels que les puits privés, les pompes manuelles, les systèmes de captage des eaux pluviales, les camions-citernes et les petits réseaux de distribution d'eau ne sont pas toujours couverts par les réglementations nationales³; ces systèmes ne font en outre pas nécessairement l'objet d'une surveillance réglementaire. Toutefois, tous ces systèmes desservent souvent une part non négligeable de la population, et contribuent de façon relativement importante à la propagation des maladies transmises par l'eau en cas de flambée épidémique, de contamination ou de gestion inappropriée.

En outre, les petits systèmes d'approvisionnement en eau sont généralement soumis à de nombreuses contraintes de ressources financières et humaines. Les initiatives visant à renforcer le cadre réglementaire de ces systèmes doivent tenir compte de ce manque de ressources. Les Directives relatives à la qualité de l'eau de boisson fournie par les petits systèmes d'approvisionnements en eau (OMS, en préparation) entendent renforcer la réglementation de ces systèmes pour ce qui est de la qualité de l'eau de boisson et soulignent l'importance d'accorder une priorité accrue aux paramètres de la qualité de l'eau, à l'analyse et à la gestion des risques, et aux programmes pratiques de surveillance.

3. Encourager la surveillance et la réglementation de l'assainissement, en particulier pour les services non raccordés à un réseau d'égouts

La réglementation de l'assainissement est globalement plus rudimentaire que celle des services d'approvisionnement en eau. Compte tenu de la croissance rapide des populations urbaines, l'utilisation de systèmes d'assainissement non raccordés à un réseau d'égouts gagne du terrain dans de nombreux pays, avec des services fournis par des acteurs privés ou informels. Cependant, le fonctionnement de ces systèmes est souvent compromis par une mauvaise conception, une gestion et un entretien insuffisants ainsi que l'absence de réglementation adéquate. Lorsque des systèmes raccordés à un réseau d'égouts sont disponibles, la gestion des eaux usées n'est pas forcément assurée de façon efficace. À l'échelle mondiale, on estime que 80 % des eaux usées sont rejetées dans l'environnement sans être correctement traitées, et seuls quelques pays sont dotés de normes de sécurité concernant la réutilisation des eaux usées ou des boues fécales.

Dès lors, l'assainissement ne saurait atteindre son objectif premier, à savoir, protéger la santé publique. Les Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé (OMS, 2018) constituent un précieux point de départ pour déterminer les critères de santé publique à prendre en compte dans les réglementations relatives à l'assainissement. L'une des principales priorités du réseau RegNet est de promouvoir et renforcer les aspects de la

³ La définition des petits approvisionnements en eau varie selon les pays. Les instruments juridiques, politiques et/ou réglementaires s'appuient généralement sur des critères tels que la taille de la population desservie, le nombre de raccordements, le volume d'eau fourni, le type de technologie, le modèle de gestion ou encore la localisation géographique. Les Directives de l'OMS relatives à la qualité de l'eau de boisson (Guidelines for drinking-water quality: small water supplies, OMS, 2024) proposent une description des « petits approvisionnements en eau » auxquels nous faisons ici référence et définissent le périmètre de ce concept.

réglementation des services d'assainissement liés à la santé publique. À cette fin, il aidera les régulateurs à intégrer l'évaluation et la gestion des risques en matière de santé publique dans l'ensemble de la chaîne de services.

4. Renforcer les capacités des acteurs à mettre en œuvre de bonnes pratiques et des interventions fondées sur des données probantes pour répondre aux nouvelles difficultés réglementaires

Le secteur des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement voit aujourd'hui apparaître de nouveaux risques pour la santé publique, risques que les régulateurs doivent identifier et s'employer à atténuer. Citons notamment les effets du changement climatique, la résistance aux antimicrobiens, ou encore les nouveaux polluants problématiques tels que les microplastiques et les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Faciliter l'échange et le partage rapides de mesures de prévention ou de gestion de ces nouveaux problèmes restera une priorité pour le réseau RegNet. Une attention particulière sera également accordée au recensement et à la promotion des bonnes pratiques face aux nouvelles difficultés réglementaires.

Tableau 2. Objectifs du réseau RegNet pour la période 2023-2030

Objectif 1 : Soutenir la mise en place et l'application de cadres réglementaires fondés sur les risques pour les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement afin de protéger la santé publique			
Principales mesures	Exemples d'activités prioritaires	Réalisations	Résultats attendus
Organiser ou participer à des réunions régulières avec les principaux partenaires afin de défendre l'intégration de critères de santé publique dans les réglementations relatives à l'eau potable et à l'assainissement	Rédiger ou contribuer à la rédaction de recommandations concernant la mise au point de normes et de réglementations relatives aux eaux usées et aux boues fécales	Avis techniques, conseils et plaidoyer visant à favoriser l'intégration de critères de santé publique dans les réglementations relatives à l'eau potable et à l'assainissement	Accélération de l'adoption de critères de santé publique dans les réglementations, entraînant la mise en place de réglementations plus globales tenant compte des critères de santé publique
Préparer des recommandations et des outils pour faciliter l'intégration des critères de santé publique dans les réglementations	Élaborer ou contribuer à l'élaboration de modules de formation sur les aspects réglementaires des directives relatives à l'eau potable	Avis techniques et conseils visant à encourager la collecte et l'analyse de données sur la gestion des risques et leur utilisation dans la prise de décisions en matière de réglementation	Renforcement des cadres réglementaires par l'intégration des approches de gestion des risques et la promotion d'une amélioration progressive et d'un respect accru des réglementations, entraînant une amélioration des services fournis et de la santé publique
Plaider lors des principaux forums pour l'utilisation d'approches fondées sur les risques dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement	Recenser des études de cas faisant état de bonnes pratiques et de réussites concernant l'application de cadres réglementaires fondés sur les risques pour les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement		
Apporter un soutien ciblé aux pays			
Objectif 2 : Encourager la surveillance et la réglementation des petits systèmes d'approvisionnements en eau, notamment dans les zones rurales			
Principales mesures	Exemples d'activités prioritaires	Réalisations	Résultats attendus
Accroître le nombre de membres de RegNet afin d'assurer une meilleure représentation des membres chargés de la surveillance et de la réglementation des petits approvisionnements en eau	Engager le dialogue avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OMS ainsi qu'aux principaux forums afin de trouver de nouveaux membres	Avis techniques, recommandations et outils destinés à favoriser le renforcement progressif de la surveillance des petits approvisionnements en eau	Accroissement du nombre de membres, avec une représentation équilibrée des différentes zones géographiques et des différents types de services
Collaborer avec les réseaux de régulateurs régionaux, les partenaires du secteur et d'autres partenaires incontournables afin de recenser des études de cas sur la réglementation des petits approvisionnements en eau	Formuler des commentaires pour contribuer à finaliser les recommandations relatives à la sélection de kits de qualité pour analyser la qualité de l'eau sur le terrain	Recensement et diffusion des expériences et des bonnes pratiques en matière de réglementation des petits approvisionnements en eau	Capacités accrues en matière de réglementation des petits approvisionnements en eau
Apporter un soutien ciblé aux pays	Organiser des conférences sur la réglementation des petits approvisionnements en eau		Amélioration de la gestion des petits approvisionnements en eau

Tableau 2. suite

Objectif 3 : Encourager la surveillance et la réglementation de l'assainissement, en particulier pour les services non raccordés à un réseau d'égouts			
Principales mesures	Exemples d'activités prioritaires	Réalisations	Résultats attendus
Accroître le nombre de membres de sorte que RegNet compte davantage de régulateurs chargés de réglementer l'assainissement parmi ses membres	Engager le dialogue avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OMS ainsi qu'aux principaux forums afin de trouver de nouveaux membres	Avis techniques, recommandations et outils destinés à favoriser l'amélioration progressive de la surveillance de l'assainissement, notamment pour les systèmes non raccordés à un réseau d'égouts	Accroissement du nombre de membres, avec une représentation équilibrée des différentes zones géographiques et des différents types de services
Aborder davantage les questions relatives à l'assainissement dans les réunions et les plans de travail de RegNet, et élaborer des outils ou des ressources d'aide à la réglementation de l'assainissement	Contribuer à l'élaboration d'une feuille de route sur la réglementation de l'assainissement	Recensement et diffusion des expériences et des bonnes pratiques en matière de réglementation de l'assainissement (articles de blog, conférences, plateforme de communication de RegNet)	Capacités accrues en matière de réglementation des services d'assainissement
Collaborer avec les réseaux de régulateurs régionaux et les partenaires du secteur afin de recenser des études de cas et des bonnes pratiques sur la réglementation de l'assainissement	Collaborer avec les réseaux de régulateurs régionaux afin de mettre au point des systèmes de collecte de données qui serviront de base à la réglementation des services d'assainissement non raccordés à un réseau d'égouts		Amélioration de la gestion des services d'assainissement, notamment pour les systèmes non raccordés à un réseau d'égouts
Apporter un soutien ciblé aux pays	Organiser des conférences sur la réglementation de l'assainissement		
Objectif 4 : Renforcer les capacités des acteurs à mettre en œuvre de bonnes pratiques et des interventions fondées sur des données probantes pour répondre aux nouvelles difficultés réglementaires			
Principales mesures	Exemples d'activités prioritaires	Réalisations	Résultats attendus
Faciliter une communication précoce sur les causes des flambées épidémiques de maladies transmises par l'eau et sur les mesures prises pour les endiguer	Mettre au point un système de recensement des difficultés émergentes sur la plateforme de communication de RegNet	Avis techniques, notes d'information et outils sur un certain nombre de nouvelles difficultés réglementaires	Capacités accrues à faire face et s'adapter aux nouvelles difficultés réglementaires, notamment grâce à une identification précoce des risques et des problèmes afin de pouvoir prendre rapidement des mesures préventives et correctives
Sensibiliser aux nouveaux contaminants/ problèmes réglementaires et faciliter les retours d'expérience à leur sujet	Rédiger une note sur les nouveaux risques de contamination et/ou sur les nouvelles questions réglementaires	Partenariat et collaboration avec les partenaires et les parties prenantes concernés afin de recenser et présenter les bonnes pratiques pour s'adapter à certaines des nouvelles difficultés réglementaires	
Faciliter l'élaboration d'outils réglementaires appropriés et la mise en place d'activités de renforcement des capacités			
Apporter un soutien ciblé aux pays			

Les objectifs énoncés dans le présent plan stratégique témoignent d'une volonté de relever les principaux défis relatifs à la réglementation des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Ces défis sont les suivants : optimiser des ressources limitées en adoptant une approche fondée sur les risques pour la réglementation de l'eau potable et de l'assainissement ; combler les failles réglementaires, en particulier concernant les petits approvisionnements en eau et les systèmes d'assainissement non raccordés à un réseau d'égouts ; et renforcer les capacités des acteurs à identifier les nouvelles difficultés réglementaires et à y répondre.

Les sept années à venir offrent d'importantes possibilités d'imaginer des mesures plus efficaces pour relever ces défis, et finalement atteindre l'objectif d'un accès universel à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité.

Les objectifs du présent plan stratégique ne pourront être atteints qu'à condition de s'accorder avec les principales parties prenantes (réseaux de régulateurs régionaux, gouvernements et partenaires) pour renforcer la réglementation.

Références

OMS, Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé. Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2018. (Disponible à l'adresse suivante : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/329954/9789242514704-fre.pdf?sequence=1>, version anglaise consultée le 28 septembre 2023).

OMS, Guidelines for drinking-water quality: Fourth edition incorporating the first and second addenda. Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2022. (Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/352532/9789240045064-eng.pdf?sequence=1>, page consultée le 28 septembre 2023).

OMS, Guidelines for drinking-water quality: Small water supplies. Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2024. (Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/375822/9789240088740-eng.pdf?sequence=1>, page consultée le 14 avril 2024).

Organisation Mondiale de la Santé

Pour plus d'informations :

regnet@who.int

www.who.int/groups/international-network-of-drinking-water-and-sanitation-regulators